

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du mardi 9 février 2021

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 décembre 2020 à l'unanimité.

Mme ARZUL: Lors du conseil du 22 décembre, vous nous avez présenté l'élaboration du schéma vélo Mme Larcher vous a interrogé sur les modalités de participation des habitants au diagnostic et à l'élaboration de ce plan. Vous lui avez répondu que ce point pourrait être soumis aux comités consultatifs, elle souhaite que ces éléments figurent dans le compte-rendu.

- Ajout d'un point à l'ordre du jour : Demande de subventions auprès du Département de la Vendée au titre de la restauration des édifices religieux, de la Région et de la DRAC– Eglise de Saint Hilaire de Loulay.

Lors du conseil municipal du 17 novembre dernier, des erreurs matérielles ont été rapportées par la préfecture de la Vendée sur deux délibérations. La première délibération n° 2020.11.17– 14 sur l'exonération partielle de taxes déménagement sur laquelle, nous avons oublié les pigeonniers et colombiers qui étaient aussi exonérés au même titre que les abris de jardin. La seconde délibération n°2020.11.17–15 sur le taux majoré de la taxe d'aménagement à 5,5 % sur certains secteurs en extension urbaine. La préfecture conseille de descendre ce taux à 5 % car le risque de contentieux est au-dessus du taux de 5 % et que la jurisprudence sera plus exigeante avec les communes. Le préfet a considéré que ces rectifications pouvaient être faites sous réserve d'en informer le conseil municipal, considérant qu'il s'agissait d'erreurs matérielles de vote.

M. le Maire :

Bonjour à toutes et à tous,

Même si nous sommes déjà au début du mois de février, je me permets de vous souhaiter une excellente année 2021. Bien évidemment nous la voulons meilleure que la précédente. 2020 a été l'année d'une pandémie qui a surpris le monde. Nous voulons que 2021 soit celle de la sortie de crise, du rebond et du renouveau.

C'est notre souhait le plus cher mais à ce jour, nous sommes encore dans la gestion de la crise.

A ce titre, je veux remercier une nouvelle fois les services municipaux et intercommunaux qui sont mobilisés chaque jour pour protéger la santé de nos habitants ou gérer les conséquences sociales de cette crise.

Merci aux agents qui assurent l'hygiène et l'entretien des lieux publics, merci à la direction de l'éducation et de l'enfance qui ajuste chaque semaine ses protocoles et fait preuve d'une réactivité exceptionnelle y compris le week-end. Merci aux agents chargés de l'action sociale et de la relation aux habitants qui luttent contre l'isolement de nos aînés.

Merci aux forces de l'ordre qui font respecter les diverses mesures contraignantes et notamment le couvre-feu.

Merci à la direction de la cohésion sociale de Terres de Montaignu et à nos agents municipaux qui ensemble ont mis sur pieds un centre d'appel et un centre de vaccination en quelques jours nous permettant en 10 jours dès le 18 janvier de vacciner 870 personnes de plus de 75 ans. En ce moment, comme dans de nombreux territoires, le centre est à l'arrêt mais reprendra les secondes injections ce samedi 13 février. Les rendez-vous ont été reprogrammés en mars et avril grâce à un appel téléphonique individuel.

Merci enfin à tous les habitants, les entreprises et les associations de jouer le jeu des restrictions et des gestes barrière. Aujourd'hui un espoir se fait jour de finalement réussir à éviter un nouveau confinement grâce à notre discipline collective.

Mais le véritable espoir, le seul qui soit de nature à éteindre peut-être cette épidémie, c'est le vaccin. Cela prendra des mois mais en attendant, nous avons le devoir de préparer l'après.

Notre premier budget de la mandature s'y consacre.

1er budget de mandat - une relance offensive et durable

Ayant véritablement commencé son mandat à l'été dernier, après le premier confinement, la majorité municipale avait tenu à inscrire dans un budget supplémentaire quelques unes de ses priorités et nous avons ensemble adapté notre budget aux circonstances de la crise COVID.

Fortement impacté par la crise sanitaire, plusieurs ajustements avaient été nécessaires de façon à soutenir notre économie locale, protéger la santé de nos agents et de nos habitants et adapter nos prévisions à la fermeture de certains équipements et services.

Le budget 2021 quant à lui, même s'il portera encore les stigmates du COVID, est résolument tourné vers la relance.

Une relance pour le pouvoir d'achat des ménages, une relance financièrement solide, et une relance par l'investissement massif et durable.

I] Une relance par et pour le pouvoir d'achat des habitants

La crise COVID que nous traversons encore n'a pas livré toutes ses conséquences. Les amortisseurs sociaux français se sont montrés efficaces en termes de chômage partiel par exemple. Les aides aux secteurs contraints de fermer leurs portes semblent aussi porter leurs fruits mais certaines professions ou certains statuts particuliers sont en grande fragilité.

C'est au lendemain de cette crise que nous pourrions réellement constater les dégâts sur le marché du travail, lorsque les dispositifs exceptionnels prendront fin.

Jusqu'à présent, nous avons joué notre rôle d'appui territorial économique, en participant au programme régional d'aide aux entreprises, en créant une aide directe aux commerçants lors du premier confinement, en suscitant l'achat massif de chèques cadeaux, en communiquant sur les commerces de proximité.

Nous avons aussi veillé à toujours être à l'écoute des plus fragiles et des personnes isolées.

Au milieu des grandes incertitudes du moment, une chose est certaine, c'est l'épargne accumulée par beaucoup de Français depuis le début de cette crise qui ne cesse d'augmenter. C'est un enjeu fort et à n'en pas douter un levier de la reprise économique.

Notre volonté est d'une part de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des ménages mais aussi d'encourager l'investissement vers une croissance durable.

a) Des impôts stables

L'Etat a décidé une quasi stabilité des bases fiscales (+0.2%), Terres de Montaigu n'a augmenté aucun de ses taux et la ville de Montaigu-Vendée fait de même en maintenant inchangés ses taux cibles en 2021 (TH : 19.86% / TFB : 17.76% / TFNB : 49.43%)

b) Une taxe d'habitation quasi supprimée

80% des habitants de Montaigu Vendée ne paient plus de taxe d'habitation suite à la réforme gouvernementale. Pour les 20% restants (au-dessus des plafonds de ressources), 2021 verra un premier allègement de 30% (65% en 2022 / 100% en 2023)

c) Des aides directes nouvelles

Terres de Montaigu ouvre deux grands programmes d'aides directes et cela dans trois directions :

- Le PLH avec un volet environnemental du logement : la réduction des émissions de gaz à effet de serre à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs
- Le PLH avec un volet social du logement : la rénovation des logements dégradés, l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement, l'accompagnement des primo-accédants
- Un volet mobilité avec l'aide à l'acquisition d'un vélo classique ou électrique.
- En année pleine, Terres de Montaigu consacrera près de 400 000 € à ces aides directes. Ces programmes seront ouverts au Printemps.

Le CCAS a également pris la décision de créer un Pass'Sport-Culture local, sorte de chèque d'accès aux loisirs pour les jeunes dont la famille a un revenu modeste. D'un montant de 30€, et selon nos estimations, cette aide pourrait concerner plus de 450 enfants entre 5 et 15 ans.

d) La poursuite de l'effort sur la rémunération de nos personnels

Comme nous nous y étions engagés à la suite d'une discussion avec les représentants du personnel, 2021 sera la deuxième et dernière année d'harmonisation des salaires de nos agents territoriaux qui venaient de nos 5 communes historiques. Nous y consacrerons 100 000 €.

II] Un effort de relance sur des bases solides

Cet effort de relance massif, Montaigu-Vendée peut le faire car elle dispose de bases budgétaires très saines, et cela pour trois raisons majeures :

- Un développement économique qui tire les recettes fiscales vers le haut
- Une gestion des deniers publics prudente
- Des efforts de rationalisation et de mutualisation déployés depuis 2017

A cette occasion, je veux remercier les services municipaux qui bien qu'occupés sur tous les fronts de la crise sanitaire, ont préparé comme d'habitude ce budget avec sérieux. Un budget est un travail collectif. Ce sont donc toutes les directions qu'il faut saluer. Evidemment, je remercie particulièrement Laurence Couturier, directrice générale adjointe et Nicole Chauvet, notre comptable pour leur investissement.

a) Un bon exercice budgétaire 2020 malgré le COVID

Lors du dernier conseil municipal, nous avons évalué l'incidence COVID sur l'exercice budgétaire 2020 à 350 000 €. Malgré cela, le résultat 2020 (recettes réelles – dépenses réelles) atteint quasiment 4 millions d'euros (3 913 834 €).

b) Une gestion prudente des dépenses et des recettes

Depuis 2017, année du choix de réaliser la commune nouvelle, la gestion de nos communes, puis de Montaigu-Vendée a été rationalisée.

Des économies importantes ont été faites sur les assurances, les indemnités, les contrats... Des mutualisations avec Terres de Montaigu ont été engagées et continueront.

En 2021, les charges à caractère général augmentent de 12%. En réalité c'est une hausse toute relative car elle vient opérer un rattrapage par rapport aux exercices antérieurs ou ces charges avaient fortement baissé. Par ailleurs nous avons fait le choix d'augmenter nos contrats avec des entreprises notamment en matière d'entretien des espaces verts. Enfin près de 90 000 € sont des dépenses liées à la reprise en régie du restaurant scolaire de Saint Hilaire de Loulay.

Les charges de personnel augmentent de 4.27%. Là aussi, si on enlève les charges de personnel liés à ce service de restauration scolaire en régie, la hausse est inférieure à 2%. Par ailleurs, sur les 5 dernières années, les charges de personnel de Montaigu-Vendée ont augmenté de 6.6% soit seulement 1.3% par an, une réelle performance.

Les autres charges de gestion courante sont stables.

Le remboursement des intérêts de la dette sont prévus en baisse une nouvelle fois de près de 10% à 425 000 €.

Nos recettes augmentent elles aussi. Les produits du service du domaine sont attendus en hausse importante de plus de 30% en raison nous l'espérons de la fin de la crise COVID mais aussi et surtout de la reprise en régie du restaurant scolaire de Saint Hilaire de Loulay. Nous réalisons désormais les dépenses, nous encaissons aussi les recettes.

Les impôts et taxes sont prévus en hausse de 460 000 € soit 3.6 % et c'est la conséquence uniquement de l'augmentation du volume de biens imposés, donc de notre croissance.

Les autres dotations et participations notamment de l'Etat devraient se stabiliser à hauteur d'un peu plus de 3 millions d'euros.

Le résultat prévisionnel attendu est donc de 4 089 000 €, supérieur de 176 000 € à celui de cette année.

c) Une dette historiquement basse

Au 1er janvier 2021, l'encours total de dette de Montaigu-Vendée s'élève à 15 346 000 € soit 736 € par habitant (près de 30% inférieur aux moyennes des villes de même strate).

Depuis la décision de faire la commune nouvelle, nous nous sommes désendettés de 4.5 millions d'euros.

Nous faisons le choix, en 2021, pour encore un an de plus, de ne pas emprunter. Nous réduisons donc notre dette de 1.5 millions supplémentaires.

III] Une relance par l'investissement massif et durable

Le plus significatif de ce BP 2021 réside certainement dans le montant global des investissements qui seront engagés et qui sont à la hauteur

- D'un premier budget de mandat qui est le premier acte politique de notre majorité
- D'une relance attendue que nous voulons tournée vers les deux enjeux majeurs de notre territoire : le logement et la croissance durable.

En consolidant tous les budgets municipaux, la ville lancera en 2021 plus de 22 millions d'euros de travaux. Plus de 60% de cette somme ira à nos 2 priorités : le logement et la croissance durable.

a) Le logement tout d'abord avec huit opérations d'aménagement.

Quatre sont des lotissements d'habitation à dominante pavillonnaire. Toutefois ils présentent une densité plus forte que ces dernières années et un souci d'intégration dans leur environnement plus marqué, notamment grâce au concours d'équipes de maîtrise d'œuvre pluri disciplinaires. A terme, à la Nobenne, aux Amphores, aux Vignes et aux Noëllles, ce sont près de 170 Logements qui sortiront de terre.

Les quatre autres opérations sont des quartiers plus denses, aux formes urbaines plus marquées. C'est notre volonté aux Caillaudières à Boufféré et c'est le cas depuis déjà plusieurs années dans le centre de Saint Hilaire de Loulay grâce à une ZAC. Procédure que nous avons choisi également pour les Hauts de Montaigu et le quartier de la gare.

Plus de 10 millions d'euros seront engagés cette année pour les opérations d'aménagement de quartiers qui sortiront de terre sur plusieurs années. A terme ce sont 1000 logements qui y seront édifiés.

Cela est plus que jamais nécessaire car malgré tous nos efforts et même une visite ministérielle à la fin de l'été dernier, l'Etat reste sourd à notre situation il est vrai particulière. Nous connaissons un quasi plein emploi. Cet emploi est notamment industriel. Nous devons loger des actifs souvent jeunes qui viennent parfois de loin et qui recherchent des logements accessibles à la location avant de devenir propriétaires. Nous devons aussi loger nos enfants qui trouvent ici du travail.

Notre action municipale est très importante car elle va contribuer à créer du logement en nombre. Mais si, comme ces dernières années, 80% de ces logements sont pourvus par des propriétaires occupants, nous ne résoudrons pas la difficulté structurelle devant laquelle nous sommes, nous ne ferons que l'atténuer.

En effet, aujourd'hui nous ne sommes pas capables de répondre à toutes les étapes du parcours résidentiel de nos habitants. C'est notamment le cas pour les biens immobiliers en location qui conviennent par exemple aux jeunes ménages trouvant chez nous un premier emploi, avant d'accéder à la propriété. Aujourd'hui, le marché locatif ne suit pas.

Depuis l'été, l'Etat nous a proposé une feuille de route comprenant des mesures diverses et variées, de nouvelles études que nous avons déjà faites, l'installation de commissions dont nous savons l'inutilité et de belles intentions inopérantes. Pas une n'aura d'effet réel de court ou moyen terme sur notre besoin.

Avec Antoine Chereau, nous continuons de dénoncer cette absurdité du PINEL réservé aux métropoles. Cet avantage fiscal aspire l'investissement locatif dans les grands centres urbains. Il permet aussi de pratiquer des loyers modérés dans les centres villes, les mêmes qui perdent leurs usines et leurs ouvriers... Dans notre bassin économique de Montaigu, les entreprises

s'installent et surtout elles se développent. Nous avons besoin, au moins autant qu'à Nantes d'investissement locatif et de logements accessibles.

Nous demandons à nouveau que les aides à l'investissement locatif soient enfin ciblées sur les territoires en plein emploi et notamment sur les territoires d'industrie en manque de main d'œuvre, ce que nous sommes. A défaut, afin de ne plus créer de concurrence déloyale entre les territoires, il faut supprimer le dispositif PINEL. C'est ce que nous ne cessons de demander à l'Etat.

b) La croissance durable

Plus que jamais, la croissance durable est au cœur de l'action municipale. Plus de 2 741 000 euros y seront investis cette année et cela dans 4 directions :

La réduction des émissions de CO2 en poursuivant la rénovation de nos bâtiments publics ce qui les rend plus économes et moins dépendant à l'énergie carbonée. En 2021, les travaux de la mairie de Montaigu prendront fin, ceux de la mairie de la Guyonnière commenceront et nous lancerons les études sur la maison des Rochettes.

La qualité de l'eau en continuant la rénovation des réseaux d'eaux usées défectueux qui polluent nos sols et rendent les stations d'épuration moins efficaces. Cette année particulièrement nous nous attaquerons à la rue St Martin à Saint George de Montaigu.

La Bio diversité sera également au cœur de nos préoccupations avec l'aménagement de nouveaux espaces verts notamment en cœur de ville. Cette année en particulier, le parc du Val d'Asson phase 2 concentrera nos efforts.

Dès que les conditions le permettront, nous lancerons aussi la réflexion des comités consultatifs autour de la thématique annuelle de « l'arbre dans la commune ».

Enfin, en 2021, nous finirons l'étude de 2 franchissements très importants pour les mobilités douces. Celui de la Maine à Saint Georges de Montaigu et celui du Val d'Asson à Montaigu. Ces passerelles nouvelles générations favoriseront les déplacements du quotidien, les rendront plus sûrs et moins dépendants de la voiture.

Pour les sports avec les salles et le terrain en herbe du complexe sportif de Saint Hilaire, la rénovation de la salle de sports de Saint Georges et le début des études du pôle de tennis.

Pour le patrimoine avec les travaux intérieurs de l'église Montaigu qui sont juste lancés et les études en vue de travaux dans les églises de Boufféré et de Saint Hilaire.

Pour l'enfance, avec la fin de la concertation et de l'étude de faisabilité sur les écoles de Montaigu et les études qui débiteront pour l'extension du restaurant scolaire de Boufféré.

Nous continuerons à investir dans du matériel municipal plus moderne et notamment des véhicules moins polluants et des vélos électriques qui permettront à nos agents de faire les déplacements les plus courts entre les sites de notre belle commune.

Je ne vais pas vous faire une liste rébarbative des lignes et des opérations budgétaires. Ce n'est pas mon propos mais vous noterez que -début de mandat oblige- nous inscrivons un grand nombre de ces investissements pluriannuels dans des autorisations de programme qui nous permettront demain de mieux suivre leur réalisation.

Avec ce premier budget du mandat, nous mettons ainsi en œuvre un projet ambitieux promis aux habitants de Montaigu-Vendée en mars dernier.

Par son ampleur, ce budget est exceptionnel.

Par ses excellents fondamentaux financiers, ce budget est rassurant

Par son ambition, ce budget est résolument optimiste, un optimisme au service d'une ambition partagée : la relance durable.

M. Eric HERVOUET est nommé président de séance.

Messieurs Antoine CHEREAU et Florent LIMOUZIN ne prennent pas part au vote des comptes administratifs.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

La comptabilité des collectivités territoriales est basée sur le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables.

- L'ordonnateur, le Maire de la commune, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.
- Le comptable public, Trésorier Principal de Montaigu, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses, sans examiner leur opportunité.

La fin d'une gestion comptable donne lieu à deux types de comptes : d'une part, le compte de l'ordonnateur (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable public (compte de gestion). Ces 2 comptes doivent être en tous points conformes.

Après avoir pris connaissance de l'exécution budgétaire de l'année 2020, le Conseil municipal sera invité à approuver le compte administratif du budget principal de la commune et de ses différents budgets annexes (cf. annexe 1 – Comptes Administratifs 2020), à savoir :

- **Budget principal de Montaigu-Vendée,**
- Budget annexe Assainissement en régie,
- Budget annexe Assainissement en Délégation de Service Public,
- Budget annexe – service extérieur des Pompes funèbres,
- Budget annexe - Immobilier de commerces de proximité,
- Budget annexe - ZAC renouvellement urbain,
- Budget annexe – Lotissement Boufféré – les Amphores,
- Budget annexe - Quartier les Hauts de Montaigu,
- Budget annexe – Lotissement La Nobenne,
- Budget annexe – Quartier de la Gare,
- Budget annexe – Lotissement Les Vignes,
- Budget annexe – Lotissement Les Noëlles,
- Budget annexe – Zone d'habitat – opérations mineures de densification

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. (Cf. annexe 2).

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget principal de Montaigu-Vendée, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget principal de Montaigu-Vendée

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement en régie, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe de l'assainissement en régie

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement en DSP, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe de l'assainissement en DSP

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Service extérieur des Pompes funèbres, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe Service extérieur des Pompes funèbres

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Immobilier de Commerces de proximité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe Immobilier de Commerces de proximité

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe ZAC renouvellement urbain, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe ZAC renouvellement urbain

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement les Amphores, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe Lotissement les Amphores

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Quartier des Hauts de Montaigu, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe Quartier des hauts de Montaigu

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement La Nobenne reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe Lotissement la Nobenne

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Quartier de la Gare reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe Quartier de la Gare

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement les Vignes reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe Lotissement les Vignes

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement les Noëlles reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe Lotissement les Noëlles

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal prend acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Opérations mineures de densification reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs et approuve le CA 2020 du budget annexe Opérations mineures de densification

à l'unanimité

Observations éventuelles :

■ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Les résultats des différents comptes administratifs 2020 ont été comparés avec ceux des comptes de gestion du Comptable Public. Ces résultats coïncident en tous points.

Les membres du Conseil Municipal seront invités à approuver tous les comptes du Receveur Municipal au titre de la gestion 2020 (cf. annexe 3 – Comptes de gestion 2020).

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2020 de la commune de Montaigu-Vendée et de ses différents budgets annexes visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part :

à l'unanimité

Observations éventuelles :

■ BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2020

L'article 11 de la Loi n° 95.127 du 8 février 1995 dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une autre personne, publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Un tableau des transactions foncières ou immobilières réalisées au cours de l'exercice 2020 sera présenté au conseil municipal. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas seulement des opérations pour lesquelles des actes authentiques sont signés mais de toutes celles pour lesquelles un accord écrit et formel « sur la chose et le prix » est signé (cf. annexe 4 – Bilan des opérations immobilières 2020).

Le conseil municipal donne quitus sur le bilan des opérations foncières de Montaigu-Vendée au titre de l'année 2020.

à l'unanimité

Observations éventuelles :

■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET GÉNÉRAL

En fonction des résultats de la gestion 2020 du budget général de la commune, il sera proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en section d'investissement de la façon suivante (celui-ci doit couvrir au minimum le besoin de financement) :

Résultat d'investissement 2020 (excédent)	+	1 707 868,47 €
Dépenses engagées non mandatées de 2020	-	4 340 150,49 €
Recettes certaines et non encaissées en 2020	+	1 807 018,17 €
Besoin de financement	-	825 263,85 €
Résultat de fonctionnement 2020		3 913 833,79 €
Affectation en investissement en 2021	+	3 700 000,00 €

Le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget général de la commune de la façon suivante :

⇒ Couverture au minimum du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 3 700 000,00 €,

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de 213 833,79 €.

à l'unanimité

Observations éventuelles :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET ASSAINISSEMENT EN RÉGIE

En fonction des résultats de la gestion 2020 du budget Assainissement en régie, il sera proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2020 (excédent)	+ 817 788,03 €
Dépenses engagées non mandatées de 2020	- 258 390,41 €
Recettes certaines et non encaissées en 2020	- €
Excédent de financement	+ 559 397,62 €
Résultat de fonctionnement 2020	+ 870 729,39 €

Affectation en investissement en 2021 - €

Report en fonctionnement en 2021 + 870 729,39 €

Le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe « Assainissement en régie » de la commune de la façon suivante :

⇒ La totalité du résultat de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de 870 729,39 €.

à l'unanimité

Observations éventuelles :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET ASSAINISSEMENT EN DSP

En fonction des résultats de la gestion 2020 du budget Assainissement en Délégation de Service Public, il sera proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en section d'investissement de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2020 (excédent)	+ 1 868,87 €
Dépenses engagées non mandatées de 2020	- 131 468,14 €
Recettes certaines et non encaissées en 2020	+ 180 933,80 €
Excédent de financement	+ 51 334,53 €
Résultat de fonctionnement 2020	+ 183 251,46 €

Affectation en investissement en 2021 - €

Report en fonctionnement en 2021 + 183 251,46 €

Le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget général de la commune de la façon suivante :

⇒ La totalité du résultat de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour la somme de 183 251,46 €.

à l'unanimité

Observations éventuelles :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET IMMOBILIER DE COMMERCE DE PROXIMITÉ

En fonction des résultats de la gestion 2020 du budget Immobilier de commerces de proximité, il sera proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en section d'investissement de la façon suivante :

Résultat d'investissement 2020 (déficit)	-	225 533,12 €
Dépenses engagées non mandatées de 2020	-	67 846,00 €
Recettes certaines et non encaissées en 2020		- €
Besoin de financement	-	293 379,12 €
Résultat de fonctionnement 2020	+	7 737,16 €

Affectation en investissement en 2021 + **7 737,16 €**

Report en fonctionnement en 2021 - €

Le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe « Immobilier de commerces de proximité » de la façon suivante :

⇒ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 7 737,16 €.

à l'unanimité

Observations éventuelles :

OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - CRÉDITS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L 2311-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les membres du conseil municipal seront invités à ouvrir les autorisations de programmes et crédits de paiement telles que figurant dans le tableau ci-dessous.

travaux	CP 2021 : prévu au BP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total
Eglise Montaigu : travaux rénovation intérieure	1 193 000,00 €	1 325 000,00 €	132 500,00 €			2 650 500,00 €
Eglise Boufféré travaux	159 000,00 €	491 000,00 €	491 000,00 €	491 000,00 €		1 632 000,00 €
Eglise St Hilaire : MO et Travaux	95 000,00 €	481 000,00 €	705 000,00 €	705 000,00 €	481 000,00 €	2 467 000,00 €
extension restaurant scolaire Boufféré	303 000,00 €	1 683 000,00 €				1 986 000,00 €
rénovation salle de sports de St Georges	402 000,00 €	198 400,00 €				600 400,00 €
aménagement Val d'Asson 2 : études et travaux	202 770,00 €	757 230,00 €				960 000,00 €
passerelle Val D'Asson : études et travaux	425 600,00 €	630 400,00 €				1 056 000,00 €
passerelle Petite Maine : études et travaux	283 000,00 €	371 000,00 €				654 000,00 €

Le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme libellée « Eglise de Montaigu – travaux

de restauration intérieure »,

à l'unanimité moins 7 voix contre

Observations éventuelles :

Le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme libellée « Eglise de Boufféré - travaux »,

à l'unanimité moins 7 voix contre

Observations éventuelles :

Le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme libellée « Restauration de l'église de Saint-Hilaire-de-Loulay »,

à l'unanimité moins 7 voix contre

Observations éventuelles :

Le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme libellée « restructuration et extension du restaurant scolaire »,

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

Jean-Martial HAEFFELIN : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Notre question porte sur l'extension du restaurant scolaire de Boufféré.

Une remarque tout d'abord, vous prévoyez un budget de 1 986 000€ TTC soit 1 655 000€ HT.

Lors de l'appel d'offre publié ces dernières semaines, un flou a été émis puisque vous avez donné aux équipes de maîtrise d'œuvre à la fois une enveloppe budgétaire de 1 500 000€ HT mais aussi un budget travaux de 1 500 000€ HT, cette fois sans compter les honoraires de maîtrise d'œuvre ni les frais annexes. Pouvez-vous nous préciser si le montant de 1 500 000 € HT couvre oui ou non les frais de maîtrise d'œuvre ? Si ce n'est pas le cas le crédit de paiement que vous nous proposez est vraisemblablement sous-estimé.

Vous avez également prévu l'étude d'une cuisine centrale pour 2000 à 2500 repas / jour pour l'ensemble de notre commune, pouvez-vous nous donner plus d'informations sur ce point ? Quelle enveloppe budgétaire prévoyez-vous pour cette option ?

Enfin, sur l'extension, le restaurant scolaire devra accueillir 1050 personnes / jour, parmi lesquelles il est prévu l'accueil des élèves du Collège Mère Thérèse de Boufféré pour plus de la moitié des effectifs (550 élèves / jour). Comme il ne relève pas de la collectivité de proposer un tel service à un établissement privé du secondaire, nous voudrions savoir sur quelle base l'Enseignement Catholique de Vendée participera à l'investissement nécessaire ainsi qu'aux frais de fonctionnement pour l'accueil de ses élèves ? Une convention est-elle en cours d'élaboration ? Ce point sera-t-il intégré au PUP ?

Cette question vous paraît peut-être prématurée mais selon nous c'est au contraire indispensable pour les élus de connaître le surcout pour la collectivité de ce choix de mutualisation de restaurant scolaire ainsi que son mode de financement.

M. le Maire : sur la première question sur les budgets à maîtrise d'œuvre, ce sont simplement les travaux qui sont indiqués dans l'appel d'offre que vous avez consulté cette semaine.

Jean-Martial HAEFFELIN : Si on ajoute les honoraires et les frais annexes, cela ne passera pas dans l'enveloppe de travaux prévus.

M. le Maire : En fait, comme l'a dit à Monsieur Rousseau, c'est une ouverture de programme. On est libre, s'il y a des évolutions dans l'étude de modifier dans un sens ou dans un autre. A ce stade là, l'étude est là pour conforter ou pas cette approche dans un sens ou dans un autre.

Sur l'étude de cuisine centrale, on a indiqué qu'à partir du développement de ce restaurant scolaire, plus l'arrivée en régie du restaurant scolaire de Saint-Hilaire, on s'est dit que c'était peut être le moment d'avoir une réflexion à l'échelle de tous les restaurants scolaires qui sont de notre responsabilité sur la commune. Lancer une étude ne veut pas dire qu'on va mettre en place une cuisine centrale, cela veut dire qu'on se donne les moyens d'avoir à un moment, un comparatif entre ce qu'on connaît aujourd'hui, à savoir tous les restaurants scolaires sont gérés

indépendamment et puis une cuisine centrale qui pourrait peut-être être un outil pour nos restaurants mais à ce stade là, on est obligé de passer par cette étude. On n'a pas les compétences en interne pour définir si cela pourrait ou pas être étudié.

J'ai noté 1 050, je crois que c'était le nombre de rationnaires. En fait, on se base sur le montant dans plusieurs années. Aujourd'hui, ce sont 400 repas par jour pour l'élémentaire de Boufféré. Le collège Mère Teresa annonce 400 évolutif à 600 et donc on s'est posé la question sur la jauge maximale dans les années à venir, sachant que cela nous permet de dimensionner le bâtiment correctement.

Quant à la question sur la restauration scolaire, le fait de travailler avec l'enseignement privé sur ce projet de restauration scolaire est un engagement que la commune déléguée de Boufféré avait pris avant Montaigu-Vendée et repris par notre majorité municipale. Ce choix avait été fait pour plusieurs raisons. La première, aujourd'hui est que les conditions d'accueil de nos enfants sur Boufféré ne sont pas satisfaisantes, il faut arriver à trouver une solution qui pourrait être d'abord éventuellement d'agrandir les locaux mais aussi peut-être d'accueillir avec un personnel formé les enfants de la pause méridienne. Il nous était paru plutôt intelligent de se dire on a 400 collégiens qui arrivent voir 600, à 300 mètres et d'éviter d'avoir 2 restaurations scolaires qui soient l'une à côté de l'autre. D'ailleurs, en consommant du foncier en plus, c'était donc le moment de réfléchir, à une taille suffisante. 400 ce n'est pas suffisant, on arrive ainsi à 800 /1000, on peut peut-être avoir une restauration de meilleure qualité, un encadrement de qualité et c'est le choix qui a été fait.

Sur le coût facturé à l'enseignement privé, soyez rassurés et vous avez entièrement raison, nous souscrivons à votre remarque, il n'y aura pas un centime dépensé sans justificatif et l'enseignement privé, le collège privé paiera ce qu'il devra payer et ce qui lui reviendra tant dans la part d'investissement que sur le coût de fonctionnement.

Au stade des études, cela ne peut pas donner de chiffres exacts, on peut simplement s'en tenir aux principes qui seront évidemment respectés. Si par exemple une entreprise privée avait des besoins de restauration en interne à proximité immédiate, on se serait posé la question de la même façon et il y aurait eu les mêmes conditions de facturation qu'un enseignement privé. Si nous entendons que les deux réseaux soient bien vivants sur Montaigu-Vendée, nous entendons aussi que cette volonté soit faite dans un cadre strictement légal.

Le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme libellée « Réhabilitation de la salle de sport de La Petite Maine »,

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme libellée « Parc du Val d'Asson II »,

à l'unanimité moins 7 voix contre

Observations éventuelles :

Le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme libellée « Passerelle du Val d'Asson »,

à l'unanimité moins 7 voix contre

Observations éventuelles :

Le conseil municipal approuve la création d'une autorisation de programme libellée « Passerelle de la Petite Maine »

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 décembre dernier, le budget général 2021 de la commune de Montaigu-Vendée s'élève tant en recettes qu'en dépenses, toutes sections confondues à 34 969 653,43 €.

- en section de fonctionnement à la somme de 18 039 789,79 €,
- en section d'investissement à 16 929 863,64 €.

Chacune des commissions municipales a pu prendre connaissance du détail du programme d'investissement la concernant au cours des dernières réunions.

Après présentation des différentes prévisions budgétaires 2021 aussi bien en section de fonctionnement qu'en investissement, (cf. annexe 5), le conseil municipal sera invité à voter les budgets primitifs 2021 du budget général de la commune et de ses budgets annexes.

Libellé des budgets annexes	Etat actuel
▪ Assainissement en Régie	Regroupe les budgets assainissement de Boufféré - la Guyonnière et St Georges de Montaigu
▪ Assainissement en DSP	Construction d'une nouvelle STEP en 2019 et 2020 - St Hilaire de Loulay – Contrat d'affermage confié à la SAUR
▪ Immobilier de commerces de proximité	Gestion des cellules commerciales et de services de proximité, propriétés de la commune
▪ Service Extérieur des Pompes Funèbres	Pose et vente de caveaux et cavurnes - cimetières de Montaigu et St Hilaire de Loulay
▪ ZAC Renouveau Urbain	Opération d'aménagement sur une durée de 10 à 15 ans - St Hilaire de Loulay
▪ Lotissements Boufféré	Lancement de la 2ème tranche du lotissement les Amphores en 2019
▪ Quartier Les Hauts de Montaigu	Budget ouvert en 2018 - opération d'aménagement sur une durée de 10 à 15 ans
▪ Lotissement La Nobenne	Derniers lots de la 1ère tranche - 2ème tranche à lancer en 2021 (7 lots) - St Hilaire de Loulay
▪ Lotissement Les Vignes	budget ouvert en 2019 - la Guyonnière – travaux de viabilisation en cours
▪ Quartier de la Gare	budget ouvert en 2019 – la Communauté de communes Terres de Montaigu cédera en 2021 les ilots destinés à l'habitat
▪ Lotissement les Noëlles	budget ouvert en 2019 - St Georges de Montaigu – Travaux de viabilisation prévus en 2021
▪ Opérations mineures de densification	budget ouvert en 2020 pour isoler les petites opérations de densification - Montaigu-Vendée
▪ Lotissement Les Caillaudières	Budget ouvert en décembre 2020 – Boufféré – travaux de viabilisation à venir

Le conseil municipal vote le budget primitif 2021

à l'unanimité moins 7 voix contre

Observations éventuelles :

Mme ARZUL : En section de fonctionnement, nous notons une augmentation de 12% des charges à caractère général dans le chapitre 011.

Pouvez-vous nous donner une explication sur l'augmentation de 2 lignes :

- La ligne 611 contrats et prestations services qui passe de 370 000 € à 461000 € soit plus de 91000 € alors que le budget réel 2020 était de de 365000 €, comment expliquez-vous cette augmentation ?
- La ligne 6232 fêtes et cérémonies, passe de 90000 € à 135000 € alors que la dépense 2020 était de de 76000 €, pour quelle raison ?

M. le Maire : sur la 1^{ère} partie de votre question, la différence ce sont les contrats liés aux espaces verts. On a fait le choix d'externaliser une partie des prestations, notamment tout ce qui n'avait pas de plus-value, d'intérêt pour nos agents (la taille sur les grandes longueurs et puis la tonte en lotissement où nos agents n'avaient pas d'apport métier). Sur la deuxième ligne, fêtes et cérémonies, l'an dernier, on a dépensé moins en raison de la période sanitaire liée au COVID (9/12ème de l'année), on s'est autorisé à imaginer qu'on serait peut être en période COVID que 6/12ème de l'année. En fait, on a fait un budget d'espoir en espérant que cette année on fera un peu plus de moments conviviaux avec nos habitants, avec nos anciens combattants, les pompiers, etc...

M. HAEFFELIN : Vous avez fait lors du dernier conseil de nombreuses références à Louis XI mais, à regarder votre

budget, vous semblez plus inspiré par l'action de Saint Didier de Cahors, qui n'eut de cesse de construire églises et monuments religieux auprès du célèbre Roi Dagobert. Nous l'avons bien compris, votre mandat sera celui des Eglises.

En parallèle, l'inévitable dégradation écologique à laquelle nous devons faire face dans les prochaines décennies ne semble pas vous concerner au même niveau. En effet face à ces grands enjeux environnementaux, votre budget ne nous semble pas à la hauteur. Nous vous parlons économie d'énergie, transformation de l'habitat et de nos locaux communaux pour les rendre vertueux, vous nous répondez parcs aseptisés, passerelle à un million d'euros et destruction de logements collectifs...

Vous avez, nous n'en doutons pas, de l'ambition pour notre cité, et son budget permet largement de répondre à ces ambitions. Vous dites avoir été précurseur sur le développement économique ce qui a permis à Montaigu-Vendée d'être là où nous en sommes aujourd'hui. Mais le développement économique ne doit plus être un but mais un moyen de préparer l'avenir. Le développement économique pour le développement économique n'a aujourd'hui plus de sens, si tant est qu'il en a eu un jour.

Notre ville a les moyens d'être un acteur majeur de la transition écologique, elle en a même le devoir. Nous pourrions, collectivement, prendre ce chemin en développant des éco-quartiers, en imposant des objectifs clairs sur l'habitat neuf, en proposant dans les nouveaux quartiers de prendre la direction du smart-grid, du smart-building qui permettrait la mutualisation de la production d'énergie par exemple.

Notre ville a également les moyens d'actions sociales et culturelles fortes. Alors que les finances sont saines, comme vous le disiez dans votre propos introductif, votre action, notamment envers la jeunesse, est trop limitée. Pour exemple, un pass culture ajusté après débat en commission à 30 € plutôt qu'à 50 €. Les jeunes de notre ville vivent actuellement, eux aussi, une période très difficile. La distanciation sociale les frappe au plus fort, et leur malaise est chaque jour plus fort lui aussi. Des actions ciblées, pour répondre à ce mal être, sont-elles envisagées dans votre budget ?

M. le Maire : Vous citez quel roi ?

M. HAEFFELIN : Saint Didier de Cahors

M. le Maire : Quel lien avec Montaigu-Vendée ?

M. HAEFFELIN : Aucun comme Louis XI si ce n'est qu'il a construit beaucoup d'églises

M. le Maire : Louis XI a un rapport avec Montaigu-Vendée. Je vous remercie de cette prise de position sur le budget parce qu'encore une fois cela montre évidemment notre différence et c'est tant mieux. Je regrette, la caricature que vous faites avec Louis XI car il a vraiment un lien avec Montaigu. C'est pour ça que je me suis permis de le citer.

Si vous décidez de citer d'autres Rois c'est aussi la France et ça me va aussi.

Si vous critiquez le fait que nous intervenions sur nos églises, vous voyez bien que c'est une action patrimoniale. On a très peu de patrimoine sur Montaigu-Vendée. En fait, à l'échelle Montaigu Vendée, notamment sur Boufféré en centre-ville, c'est quasiment le seul patrimoine. Sur Saint-Hilaire, c'est un peu plus conséquent mais il est plutôt sur du patrimoine privé avec les cinq, six châteaux.

On assume très bien le fait d'avoir une ambition pour notre patrimoine. Quant au fait que nous ne ferions pas assez sur l'environnement, on en a déjà parlé.

Simplement, je voulais redire qu'on est sur une commune qui, à l'instar des neuf autres communes de Terres de Montaigu, a partagé beaucoup de compétences et ce soir on parle du budget de Montaigu Vendée. J'aimerais qu'on n'oublie pas non plus tout ce qu'on fait avec notre grande sœur aînée qui est la communauté de communes.

Je vous rappelle que pour la Communauté de communes, c'est environ 20 millions d'euros sur la gare. Si ce n'est pas une action liée à l'environnement alors je ne sais pas ce qu'est une action sur l'environnement.

Ce sont des travaux, des aides conséquentes avec le plan local de l'habitat qui comporte un volet environnemental important. Ce sont aussi toutes nos actions avec l'assainissement (station intercommunale). C'est aussi notre politique déchets et je rappelle qu'on ne le dit pas suffisamment, on est un des territoires les plus performants en déchets mais on est bien d'accord qu'il y a encore beaucoup de choses à faire et puis, sans aller dans d'autres sujets de dépenses, je rappelle qu'on vient de lancer au dernier conseil communautaire un schéma pour rendre notre territoire cyclable, c'est parfaitement une action environnementale pour préparer l'avenir de notre territoire.

Et puis on est aussi et je sais que certains d'entre vous, très peu peut-être de votre équipe, ont participé aux ateliers Plan Climat. Nous sommes dans la phase de la concertation puis de la stratégie où nous aurons aussi d'autres actions qui seront menées dans le cadre de l'environnement.

Donc j'entends ce que vous dites, c'est jamais assez, en tous les cas, c'est forcément de notre point de vue, d'abord parfaitement conforme à nos engagements qui sont colossaux vis-à-vis de l'environnement.

Sur la passerelle, je ne comprends pas, c'est parfaitement un investissement structurant en lien avec l'environnement. C'est pour cela que je ne comprends pas le sens du vote, ne pas voter la passerelle du Val d'Asson et voter celle de la Petite Maine, mais c'est tout à fait votre droit, je ne le critique pas. Il y a peut-être un sens caché. En tous les cas, c'est la même chose : c'est créer une nouvelle voie de flux structurante pour notre commune, de façon à moins utiliser la voiture, à relier deux quartiers qui, de part la rupture géographique et géologique que sont d'une part le Val à Montaigu et d'autre part, la Maine à Saint Georges ne permettent pas cette transition de mobilité douce

correctement. Si ce n'est pas un investissement pour l'environnement, je ne sais pas où on peut les faire. Quant à «faire du développement économique pour le développement économique », je laisse la parole à Antoine Chéreau.

M. CHEREAU : je trouve très choquant ce que vous venez de dire Monsieur HAEFFELIN. Très choquant, d'abord parce qu'en période de difficultés économiques actuelles un peu partout en France, on ne peut pas demander aux élus d'être ambitieux sur la mobilité, la transition énergétique en opposant cette ambition au développement économique. Le développement économique ne s'oppose pas à la réalité des préoccupations du moment qu'elles soient sociétales, ou environnementales, elles le précèdent, elles le conditionnent. Partout dans notre pays, le jour où il y a un arrêt économique, le jour où ce n'est pas une priorité, comme vous nous en avez fait le reproche, on meurt. Il n'y a franchement pas d'autres solutions. Je trouve cela d'autant plus choquant en ce moment où on a des entreprises qui sont en difficulté parfois graves à cause de la pandémie. Vous connaissez le soutien qu'avec la communauté, sous le contrôle de Florent et Eric, on a mis sur les entreprises les plus fragiles et notamment sur le commerce.

On pourra même évoquer les questions problématiques de ceux qui sont par exemple liés à l'événementiel et au moment où on a dû prendre la décision d'arrêter le printemps du livre malheureusement, on pense à toutes ces entreprises. Et donc, de dire en ce moment il y a des préoccupations qui ne sont pas celles du développement économique. Je vous le dis très simplement, je trouve ça très choquant, et je pense que derrière cette déclaration, il y a volontairement ou involontairement une séparation dans votre tête entre le développement économique et le fait que pour nous, le développement économique, c'est d'abord faire en sorte que l'ensemble des habitants du territoire est un emploi donc un travail, la possibilité de se nourrir et aussi une dignité.

Je rends un hommage très profond à l'ensemble des acteurs et en particulier les chefs d'entreprise avec tous leurs salariés qui, depuis des générations dans le territoire, souvent d'ailleurs de façon familiale parce qu'une caractéristique de notre territoire est qu'il n'y a pas de déconnexion entre le capital et la décision qui est prise sur le territoire.

Je leur rends hommage parce que c'est grâce à cela que l'on continue d'avoir des capacités d'action. Florent l'a évoqué tout à l'heure et Daniel aussi, des capacités d'action qui permettent d'être très ambitieux sur la réponse. Y compris d'ailleurs sur la passerelle, vous votez contre un « truc » ambition de mobilité durable. C'est cela dont il s'agit !

La réalité de notre tissu socio-économique, qui fait notre richesse, est indissociable de la capacité de notre territoire à créer des solidarités de proximité qui se nourrissent notamment dans le domaine associatif. C'est très marquant, chez nous. Il y a un engagement de nos propres habitants, qui ressemble dans le monde économique à celui qu'ils ont dans le monde associatif.

Cela est possible et c'est notre richesse, il faut coûte que coûte, qu'on le préserve et on le préservera si on veille alors à notre développement démographique. Grâce à ce développement, on saura préserver ce qui fait la richesse de notre appartenance à ce territoire et le patrimoine y contribue. Je ne dis pas que c'est la seule chose qui y contribue. Le patrimoine, ce sont aussi les églises. Alors je comprends qu'il y a un rejet systématique là-dessus. Mais c'est une vision très très courte de dire « vous les églises.... »

On vient de sortir 50 millions d'euros, (Communauté de communes et commune) sur les équipements éducatifs et sportifs pour accueillir des élèves, alors oui maintenant ça c'est fait, on passe à autre chose. Vouloir opposer les deux, opposer le moment lié à l'environnement avec l'économie, vouloir opposer le patrimoine et la jeunesse, c'est très politicien. Je trouve cela très décevant, votre intervention m'a choqué.

M. HAEFFELIN : vous avez déformé mes propos, ce n'est pas du tout cela, ou alors vous les avez mal compris, je me suis peut-être mal exprimé. Au jeu politique, j'ai beaucoup à apprendre de vous. Je n'ai pas eu la réponse à ma question sur les actions sociales et culturelles.

M. le Maire : Cette année est particulière sur la culture. Le pass'Sport-Culture, ce sujet a été voté en CCAS à l'unanimité avec votre représentant.

Je me réjouis de l'extension de ce qui existait sur une de nos communes déléguées à savoir Boufféré : une action en faveur des enfants dont les parents ont les revenus les plus modestes. C'est vraiment intéressant. 30 €, ce n'est jamais assez pour vous. Qu'on l'étende à tous les habitants de Montaigu-Vendée, je considère que c'est un progrès.

Comme chaque action publique, elle méritera d'être analysée, d'être auditée et nous verrons dans deux ans peut-être, si les résultats sont là et s'il convient de réévaluer ces politiques, nous le ferons.

Ce budget ainsi que ce que nous engageons avec la communauté de communes est vraiment concret. Nos habitants jugeront de la réalité et de l'efficacité de ce que nous faisons.

Le conseil municipal vote le budget Annexe Assainissement en Régie

à l'unanimité

Observations éventuelles :

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Immobilier de commerces de proximité

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Service Extérieur des Pompes Funèbres

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe ZAC Renouvellement Urbain

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Lotissements Boufféré

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Quartier Les Hauts de Montaigu

à l'unanimité moins 7 voix contre

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Lotissement La Nobenne

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Lotissement Les Vignes

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Quartier de la gare

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Lotissement Les Noëlles

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Opérations mineures de densification

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

Le conseil municipal vote le budget Annexe Lotissement Les Caillaudières

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

VOTE DE LA DOTATION D'ANIMATION LOCALE

Par délibération n° 2020.05.26-4 en date du 26 mai 2020, le conseil municipal de la commune nouvelle a décidé de créer les conseils délégués de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, St Georges de Montaigu et St Hilaire de Loulay assimilant le fonctionnement des communes déléguées au fonctionnement spécifique des collectivités Paris, Lyon, Marseille et leurs arrondissements.

L'article L 2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les recettes de fonctionnement dont dispose le conseil d'arrondissement sont constituées d'une dotation de gestion locale et/ou d'une dotation d'animation locale et que les sommes destinées à ces dotations sont fixées librement par le conseil municipal.

Sachant que les communes déléguées ne gèrent pas d'équipements de proximité, le conseil municipal sera invité à fixer seulement le montant de la dotation d'animation locale destinée à financer les dépenses liées à l'information des habitants de la commune déléguée, à la démocratie et à la vie locale.

Sachant que l'information est gérée à l'échelon de la commune, il sera proposé au conseil municipal de porter le montant de la dotation d'animation locale à 3 € par habitant en 2021 (au lieu de 5 € en 2020) :

Le montant proposé par commune déléguée se répartit de la façon suivante :

- Boufféré (3 517 h) : **10 551 €**
- La Guyonnière (2 909 h) : **8 727 €**
- Montaigu (5 283 h) : **15 849 €**
- St Georges de Montaigu (4 451 h) : **13 353 €**
- St Hilaire de Loulay (4 694 h) : **14 082 €**

Le conseil municipal décide d'attribuer la dotation d'animation locale par commune déléguée à 3 euros par habitant

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

RECOURS CONTRACTUEL – SURCROÎT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée a répondu à un appel à projet lancé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie. En lien avec le contexte sanitaire lié au COVID-19, les actions présentées devaient être menées rapidement et le dossier de demande devait être déposé auprès du Département avant le 8 janvier 2021.

En fonction de ces éléments, il a été décidé de présenter au nom du C.C.A.S. de Montaigu-Vendée une action visant à rompre l'isolement des personnes vulnérables (prendre des nouvelles, proposer des activités, apporter des conseils...). La demande de financement porte principalement sur la prise en charge du temps passé par un(e) animateur(rice) pour assurer une mission ponctuelle visant à :

- Constituer un groupe de bénévoles,
- Proposer des actions concertées et sur mesure,
- Organiser la médiation et la coordination.

Sachant que le Centre Communal d'Action Sociale n'a pas de ressources humaines en propre, Il sera proposé au conseil municipal de recourir à un agent contractuel pour pallier un surcroit temporaire d'activité, lié à un appel à projet dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes dépendantes :

Motif du recours	Cadre d'emplois / Cat. hiérarchique	Fonction / Temps de travail	Nombre de postes	Durée	Indice plafond
POLE MOYENS GENERAUX ET PROXIMITE					
Accroissement temporaire Art. 3-1°	Adjoint administratif ou adjoint d'animation (Cat. C)	Animation et coordination d'actions de lutte contre l'isolement des séniors	1	6 mois Temps non complet 50%	IB 356

Dès réception des aides financières versées par le Département, le Centre Communal d'Action Sociale procédera au remboursement du montant des charges de personnel liées à cette action, au budget général de la commune.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à recourir à un agent contractuel

à l'unanimité

Observations éventuelles :

E. COLMARD : le groupe MVEA salue cette réponse rapide et concrète aux besoins des habitants isolés de notre commune. Ils sont en effet fragilisés par la généralisation de la distanciation imposée pour lutter contre la pandémie liée au covid 19. Nous souhaiterions savoir quel est l'effectif de bénévoles aidants à encadrer ? si une publicité est faite pour faciliter le lien et enfin si, à l'échéance de l'expérimentation un bilan sera fait et s'il peut conclure à la pérennisation de ce modèle ? je vous remercie.

M. le Maire : l'objet de cette action est de coordonner tout cela et de lister les bénévoles, etc. Aujourd'hui, je n'ai pas de liste à communiquer, on sera à même d'y répondre pendant et à l'issue de cette action.

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il appartient au conseil municipal de fixer le tableau des effectifs pour l'exercice 2021. Il tient compte des postes existants au 1er janvier 2020 et des postes créés, modifiés et/ou supprimés par délibération depuis cette date, ainsi que des suppressions et créations de postes ci-dessous listés.

- 1) Afin de faciliter le remplacement de 2 agents partis en retraite et par mutation, il convient de modifier leur poste au tableau des effectifs pour les ouvrir à plusieurs cadres d'emplois et faciliter ainsi le recrutement :

Affectation / fonction	Suppression de poste	Date d'effet	Création de poste	Date d'effet	Motif
Espaces verts	Adjoint technique principal 2ème classe Temps complet	01/07/2021	Cadre d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise Temps complet	01/06/2021	Retraite
	Agent de maîtrise principal Temps complet	01/04/2021	Cadre d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise Temps complet	01/03/2021	Mutation

- 2) Il convient de modifier 2 postes au tableau des effectifs pour faire suite à la réforme du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants :

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet
Maison de l'enfance	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe Temps complet	Educateurs de jeunes enfants Temps complet	01/01/2021
Multi-accueil	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe Temps complet	Educateurs de jeunes enfants Temps complet	01/01/2021

	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe Temps non complet 80%	Educateurs de jeunes enfants Temps non complet 80%	01/01/2021
--	--	--	------------

Il sera proposé au conseil municipal de supprimer et créer les postes susmentionnés au tableau des effectifs ; de dire que pour les postes ouverts à recrutements externes le tableau des effectifs retiendra le grade des candidats retenus à l'issue de la procédure de recrutement ; et d'autoriser M. le Maire à signer les actes qui en découlent ;

Le conseil municipal décide de : fixer le tableau des effectifs pour 2021 tel que ci-dessous, supprimer et créer les postes susmentionnés au tableau des effectifs ; dire que pour les postes ouverts à recrutements externes le tableau des effectifs retiendra le grade des candidats retenus à l'issue de la procédure de recrutement

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Montaigu-Vendée

Tableau des effectifs au 1er janvier 2021

Filières / Grades	Catégorie	EMPLOIS PERMANENTS OUVERTS					EMPLOIS PERMANENTS POURVUS					Temps effectif occupé sur emplois permanents	
		Temps Complet	Temps Non Complet	TOTAL EFFECTIF BUDGETAIRE	Titulaires		Contractuels						
					Temps Complet	Temps Non Complet	Temps effectif occupé	Temps Complet	Temps Non Complet	Temps effectif occupé			
Emplois fonctionnels													
Emploi fonctionnel DGS 20 - 40 000 Hab	A	1		1		1		1					
Emploi fonctionnel DGA 20 - 40 000 Hab	A	2		2		2		2					
Sous-total		3	0	3		3	0	3	0	0	0	0	3
Filière administrative													
Attaché hors classe	A	1		1		1		1					
Attaché principal	A	4		4		3.8		3.8					
Attaché	A	5		5		2		2	2				2
Rédacteur principal 1ère classe	B	4		4		3.8		3.8					
Rédacteur principal 2ème classe	B	1		1		0.9		0.9					
Rédacteur	B	3		3.20		1		1	1				1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	5	0.20	5		4.7		4.70					
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	7		7		6.5		6.5					
Adjoint administratif	C	8	3.78	11.78		7.8	3.36	11.16					
Sous-total		38	3.98	41.98		31.50	3.36	34.86	3.00	0.00	3.00	0.00	37.86
Filière Animation													
Animateur	B	1		1		1		1					
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	2	0.88	2.88		1.8	0.88	2.46					
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C		3.29	3.29			3.29	3.29					
Adjoint d'animation	C	3.00	6.70	9.70		3	4.41	7.41					
Sous-total		6	10.84	16.84		5.6	8.56	14.16	0	0.00	0.00	0.00	14.16
Filière Médico-sociale													
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C		2.21	2.21			2.21	2.21					
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C		1.30	1.30			1.06	1.05					
Sous-total		0	3.51	3.51		0	3.26	3.26	0	0	0	0	3.26
Filière Sociale													
Educateur de jeunes enfants	A	2	0.8	2.8		1.8	0.8	2.6					
ATSEM principal 1ère classe	C	4	4.38	8.38		2.7	4.38	7.06					
ATSEM principal 2ème classe	C		0.8	0.8			0.8	0.8					
Sous-total		6	5.96	11.96		4.5	5.96	10.46	0	0	0	0	10.46
Filière Sportive													
Conseiller des APS	A	1		1		1		1					
Sous-total		1	0	1		1	0	1	0	0	0	0	1
Filière Technique													
Ingénieur	A	2		2		1		1	1				1
Technicien principal 2ème classe	B	1		1		1		1					
Technicien	B	2		2		2		2					
Agent de maîtrise principal	C	3		3		2		2					
Agent de maîtrise	C	3		3		2		2					
Adjoint technique principal 1ère classe	C	19	2.39	21.39		17.8	2.39	20.19					
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	5.41	16.41		9.8	5.41	15.21	1			1.00	1.00
Adjoint technique	C	17	11.18	28.18		15.8	6.01	21.81		2.19		2.19	2.19
Sous-total		58	18.98	76.98		51.40	13.81	65.21	2	2.19	2.19	4.19	69.40
TOTAL GENERAL		112	43.28	155.28		97.00	34.94	131.94	5	2.19	7.19	7.19	139.13

BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE DÉPARTEMENT

La commune de Montaigu-Vendée compte 5 bibliothèques sur son territoire, organisées de la façon suivante :

- La médiathèque Calliopé gérée et organisée par Terres de Montaigu – Communauté de communes Montaigu-Rocheservière située sur la commune déléguée de Montaigu,
- 4 bibliothèques de proximité situées à Boufféré, la Guyonnière, St Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay et financées par la commune (3 sont en gestion communale et celle de St Georges en gestion associative).

Le conseil départemental peut apporter son soutien dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence obligatoire et exclusive en matière de lecture publique.

A ce titre, la bibliothèque départementale définit un projet de développement avec chacune des bibliothèques partenaires. À partir de ce projet et de son contexte, elle personnalise ses prestations. La convention d'objectifs, d'une durée de cinq ans, détermine les règles générales d'accès aux services et donne des préconisations : configuration des locaux, conditions d'ouverture et accueil du public, budget d'acquisition et collections, qualifications et gestion.

La convention proposée pour les 4 bibliothèques de proximité de Montaigu-Vendée est tripartite (commune, communauté de communes et département) (cf. annexe 6 – Convention d'objectifs avec le département). Après avoir pris connaissance des engagements de chacune des parties, les membres du conseil municipal seront invités à autoriser la signature à intervenir avec le Département de la Vendée fixant les préconisations pour les 5 années à venir.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention d'objectifs et autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental de la Vendée

à l'unanimité

Observations éventuelles :

DOTATIONS ET SUBVENTIONS AUX BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Le budget global alloué par la commune de Montaigu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, la Guyonnière, St Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay) s'élevait en 2020 à 22 965 € (1,50 € par habitant).

En fonction de la population au 1^{er} janvier 2021 (chiffres de l'INSEE) et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il sera proposé au conseil municipal de maintenir le montant de la dotation par habitant à sa valeur actuelle, soit 1,50 € par habitant :

- Boufféré (3 517 h) : **5 275,50 €** (dotation)
- La Guyonnière (2 909 h) : **4 363,50 €** (dotation)
- St Georges de Montaigu (4 451 h) : **6 767,50 €** (subvention versée à l'association)
- St Hilaire de Loulay (4 694 h) : **7 041 €** (dotation)

Le conseil municipal décide de maintenir le montant de la dotation par habitant à sa valeur actuelle soit 1.50 euros par habitant :

à l'unanimité

Observations éventuelles :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE AU TITRE DE LA RESTAURATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX – EGLISE DE BOUFFÉRÉ

Pour préserver le patrimoine religieux sur son territoire, le Département de la Vendée a mis en place un plan ambition patrimoine 2018-2023. En 2020, 8 projets ont bénéficié d'une aide financière du Département pour un montant d'1,9 millions d'euros pour des travaux estimés à environ 6,5 millions d'euros, dont le projet de l'église Saint-Jean-Baptiste de Montaigu pour un montant de 286 193 € ;

Un nouvel appel à projets est lancé pour 2021. L'objectif demeure : identifier les édifices religieux les plus menacés et apporter un soutien technique et financier important afin d'assurer leur conservation et d'en permettre l'usage dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Les dossiers proposés doivent concerner des projets de restauration de + de 300 000 € susceptibles de démarrer en 2021. Le département pourrait apporter son soutien dans la limite de 10 à 40 % du montant des travaux.

Il sera proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière du département pour le projet de restauration de l'église de Boufféré.

DEPENSES		RECETTES		
Objet de la dépense	Montant HT	Type de recettes	Montant HT	Part
Travaux de restauration	1 152 140 €	Subvention CD 85 (Appel à projets « restauration des édifices religieux »)	De 107 324 € à 429 296 €	De 9,32 % à 37,26 %
Dont travaux éligibles à l'appel à projet du CD85	1 073 240 €	Autofinancement Ville de Montaigu-Vendée	De 722 844 € à 1 044 816 €	De 62,74 % à 90,68 %
TOTAL	1 152 140 €	TOTAL	1 152 140 €	100 %

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental de la Vendée au titre de l'appel à projets « Restauration des édifices religieux », subvention dont le montant pourrait être compris entre 10 et 40% des travaux éligibles, estimés à 1 073 242 HT.

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE AU TITRE DE LA RESTAURATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX – EGLISE DE SAINT HILAIRE DE LOULAY

Pour préserver le patrimoine religieux sur son territoire, le Département de la Vendée a mis en place un plan ambition patrimoine 2018-2023. En 2020, 8 projets ont bénéficié d'une aide financière du Département pour un montant d'1,9 millions d'euros pour des travaux estimés à environ 6,5 millions d'euros, dont le projet de l'église Saint-Jean-Baptiste de Montaigu pour un montant de 286 193 € ;

Un nouvel appel à projets est lancé pour 2021. L'objectif demeure : identifier les édifices religieux les plus menacés et apporter un soutien technique et financier important afin d'assurer leur conservation et d'en permettre l'usage dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Les dossiers proposés doivent concerner des projets de restauration de + de 300 000 € susceptibles de démarrer en 2021. Le département pourrait apporter son soutien dans la limite de 10 à 40 % du montant des travaux.

Il sera proposé au conseil municipal de solliciter une aide financière du département pour le projet de restauration de l'église de Saint Hilaire de Loulay.

DEPENSES		RECETTES		
Objet de la dépense	Montant HT	Type de recettes	Montant HT	Part
Travaux de restauration	1 879 100 €	Subvention de l'Etat (DRAC)	281 865 €	15 %
TOTAL	1 879 100 €	Subvention Région Pays-de-la-Loire	281 865 €	15 %
		Subvention Conseil Départemental de la Vendée (Appel à projets « restauration des édifices religieux »)	De 187 910 € à 751 640 €	De 10 % à 40 %
		Autofinancement Ville de Montaigu-Vendée	De 563 730 € à 1 127 460 €	De 30 % à 60 %
		TOTAL	1 879 100 €	100 %

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental de la Vendée au titre de l'appel à projets « Restauration des édifices religieux », subvention dont le montant pourrait être compris entre 10 et 40% des travaux éligibles, estimés à 1 879 100 HT.

à l'unanimité moins 7 abstentions

Observations éventuelles :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE SERVICES PETITE ENFANCE ET ENFANCE

En date du 22 décembre dernier, le Conseil Municipal a pris une décision prolongeant la durée des conventions partenariales formalisées avec les associations gestionnaires des services enfance jusqu'au 31 décembre 2021.

Les associations dénommées ci-dessous ont respectivement conclu une convention partenariale avec la commune de Montaigu-Vendée, répondant à l'obligation légale d'une contractualisation pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Tels que présentés lors de la commission enfance-familles-cohésion sociale du 20 janvier 2021, les membres du Conseil Municipal seront invités à délibérer sur les montants des subventions, pouvant être versées aux associations :

Associations	Services proposés	Subventions 2021
Génération Guyonnes	Restauration scolaire Accueils périscolaire et extrascolaire	124 700 €
Pitchounes et Compagnie	Accueils périscolaire et extrascolaire	98 000 €
ARSB	Restauration scolaire	46 080 €
Familles Rurales – Association locale Saint-Georges-de-Montaigu	Accueils périscolaire et extrascolaire Lieu d'accueil enfants/parents	130 572 €
Crèche Les P'tits Câlines	Accueil du jeune enfant	72 000 €

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière et Saint Georges de Montaigu pour information.

Le conseil municipal approuve les montants proposés pour l'année 2021 aux associations petite enfance et enfance citées ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à procéder au versement des subventions selon les modalités précisées dans les conventions partenariales respectives.

à l'unanimité

Observations éventuelles :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans le cadre du fond interministériel de prévention de la délinquance, une subvention peut être attribuée aux collectivités et aux associations. C'est à ce titre que la commune de Montaigu-Vendée souhaite formuler, pour le volet « sécurisation des établissements scolaires », une demande de subvention. Celle-ci concernerait la pose d'un visiophone à l'école primaire Amiral Duchaffault, située sur la commune déléguée de La Guyonnière.

Conditionnée par l'actualisation du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) « risque terroriste » de l'établissement scolaire, cette subvention pourrait être allouée à minima à 20 % des dépenses engagées.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention au fond interministériel de la prévention et de la délinquance pour la sécurisation des établissements scolaires :

à l'unanimité

Observations éventuelles :

CONVENTION VENDÉE EAU – LOTISSEMENT LES VIGNES SUD

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du réseau public d'eau potable pour desservir le lotissement Les Vignes Sud sur la commune déléguée de La Guyonnière, une convention doit être signée entre Vendée Eau et la Ville de Montaigu-Vendée.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux AEP	Montant H.T.
Installation de chantier	437,90 €
Fourniture de canalisations	3 060,90 €
Terrassements	12 587,52 €
Pose canalisations et accessoires	6 540,04 €
Branchements particuliers	16 220,16 €
TOTAL H.T.	38 846,52 €
Etudes	3 692,61 €
Rabais branchements	1 920,43 €
TOTAL H.T.	40 618,70 €
TOTAL T.T.C.	48 742,44 €
Montant participation demandeur T.T.C.	24 371,22 €

Défense incendie	Montant H.T.
Fourniture et pose	1 661,92 €
Etudes	166,19 €
TOTAL H.T.	1 828,12 €
TOTAL T.T.C.	2 193,74 €

Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver les termes de la convention de Vendée Eau concernant les travaux du réseau public d'eau potable et de défense incendie pour desservir le lotissement Les Vignes Sud, d'autoriser la signature de la convention n°07.019.2021 ainsi que le versement d'une participation de 26 564,96 euros T.T.C. à ce titre.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de La Guyonnière pour information

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de Vendée Eau concernant les travaux du réseau public d'eau potable et de défense incendie pour desservir le lotissement Les Vignes Sud, d'autoriser la signature de la convention n°07.019.2021 ainsi que le versement d'une participation de 26 564,96 euros T.T.C. à ce titre

à l'unanimité

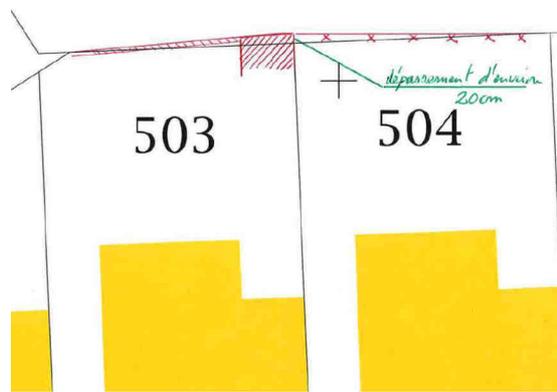
Observations éventuelles :

CESSION FONCIÈRE LOTISSEMENT LES AMPHORES I

Dans le cadre de la réalisation de sa résidence principale au sein du lotissement Les Amphores I à Boufféré, le mur de clôture et l'abri de jardin d'un particulier, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZR numéro 503, a été réalisé partiellement sur le domaine privé de la commune déléguée de Boufféré sur la parcelle adjacente cadastrée section ZR numéro 525. La surface concernée représente 1 m².

Afin de régulariser cette erreur de construction, venant empiéter sur les futurs espaces verts du lotissement Les Amphores II, la commune déléguée de Boufféré souhaite céder cette surface à M. ZIDANE.

L'avis du service des évaluations domaniales en date du 8 janvier 2021, estime le foncier concerné à 75 € H.T.le m².



Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée de céder le mètre carré de la parcelle ZR 525 à Monsieur ZIDANE, au prix de 75 € H.T., frais d’acte notarié à la charge de l’acquéreur.

Ce point a été inscrit à l’ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour avis

Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle ZR 525p, d’une surface de 1 m², à Boufféré, au prix de 75 euros hors taxes le m², plus frais d’actes notariés à Monsieur Jimmy ZIDANE

à l’unanimité

Observations éventuelles :

DÉNOMINATION DE VOIES – LOTISSEMENT LES AMPHORES II

Afin de faciliter la construction des maisons à venir sur le lotissement Les Amphores II à Boufféré, la dénomination des voies nouvellement créées est proposée.

Les élus de la commune déléguée proposent les dénominations suivantes :

- Rue des Fossés – Poursuite de l’actuelle voie ; ●
- Impasse du Protomé – en référence au protomé de cheval découvert durant les fouilles archéologiques des Amphores II ●
- Rue du Laténium - du nom du musée du site de la Tène, emblématique du second Âge du fer auquel le site des Amphores correspond ; ●



Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver les propositions de dénomination des voies nouvellement créées du Lotissement les Amphores II et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document affairant à cette décision.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour avis

Le conseil municipal approuve la dénomination de voies proposée

à l'unanimité

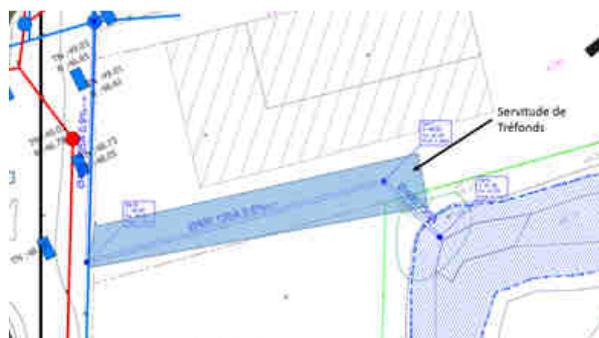
Observations éventuelles :

■ CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS – SITE DES CAILLAUDIÈRES - BOUFFÉRE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du site des Caillaudières sur la commune déléguée de Boufféré, une partie du réseau d'eaux pluviales qui desservira le secteur doit passer impérativement sur une parcelle privée appartenant à un riverain. En fonction de la topographie du terrain et de la technicité des travaux, ce réseau ne peut pas passer sur le domaine public.

Le propriétaire de la parcelle concernée a accepté le passage de ce réseau, ce qui nécessite la constitution d'une servitude de tréfonds aux frais de la collectivité et négociée sans indemnité. La Ville de Montaigu-Vendée s'engagera à remettre en état le terrain existant et organiser les travaux en cohérence avec le propriétaire.

Cette servitude sera créée sur le terrain d'une société dont le gérant est M. BRETEAUD, propriétaire de la parcelle cadastré ZI 120. Cette servitude sera constituée sur une largeur de 3 mètres.



Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée ZI n° 120 pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales au profit de la ville de Montaigu-Vendée aux conditions évoquées ci-dessus.

Le conseil municipal approuve la constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée ZI n° 120 pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales au profit de la ville de Montaigu-Vendée aux conditions évoquées ci-dessus.

à l'unanimité

Observations éventuelles :

■ ACQUISITION DE LOTS DE LA COPROPRIÉTÉ PASTEUR DANS LE CADRE D'UN PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT

Dans le cadre du projet des Hauts de Montaigu et pour accompagner l'ouverture du pôle médical en cours de construction face à l'hôpital, la ville de Montaigu-Vendée a travaillé à un projet d'optimisation du stationnement sur ce quartier.

Le parking de l'hôpital a déjà en partie été reconfiguré, de même que les abords de l'EHPAD Le Repos. Des places de stationnement ont aussi été réalisées le long de la rue Saint-Jacques. La deuxième moitié du parking de l'hôpital,

aujourd'hui occupée par la zone chantier du pôle médical, sera elle aussi réaménagée en septembre-octobre, avant l'ouverture du pôle médical dont la livraison est prévue fin octobre.

Pour ajouter des places supplémentaires à proximité immédiate du pôle médical afin que les professionnels de santé puissent se stationner facilement, la ville a négocié avec les copropriétaires de la résidence Pasteur un projet de reconfiguration de leur parking, situé entre le bâtiment de la résidence et le pôle médical.

Pour mener à bien ce projet de réaménagement, dont les travaux sont prévus au mois de mai 2021, la commune doit acquérir l'ensemble du foncier figurant en rouge sur le plan ci-dessous.



Ce foncier se décompose en différentes propriétés constituant des lots de la copropriété Pasteur figurant au cadastre sous la référence AK 477 :

- Des espaces communs constitués d'espaces de circulation et de places de parking non attribuées ;
- Des espaces privatifs correspondant à des places de stationnement et constituant des lots de la copropriété (lots 16 à 26 et 48 à 52) ;
- L'espace central, correspondant au lot 47 de la copropriété, aujourd'hui une pelouse et quelques places de parkings non matérialisées, mais considéré dans la copropriété comme un lot à bâtir pouvant accueillir un bâtiment.

Concernant les espaces communs, l'estimation des Domaines s'élève à 7 € du m² et à 2500 € par place de stationnement. La cession de ces espaces communs doit être autorisée par le syndicat des copropriétaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire prévue le 8 mars 2021. Cette transaction sera soumise à l'approbation du conseil municipal au cours de sa séance d'avril prochain.

Concernant les espaces privatifs correspondant aux places de stationnement, les copropriétaires ont tous donné leur accord de principe au projet de réaménagement du parking et à la cession de leurs places respectives en contrepartie d'une restitution d'un nombre équivalent de places à l'issue des travaux. L'estimation des domaines s'élève à 1000 € HT la place de stationnement classique, et 1250 € HT la place de stationnement convertible en garage. A l'issue du projet de réaménagement, les copropriétaires rachèteront un nombre de places de stationnement identique au nombre actuel, la ville conservant les places de stationnement supplémentaires.

L'espace central (lot 47 de la copropriété) a la particularité d'être un espace constructible. En 2006, la SCI Pasteur, propriétaire de cet espace, avait formalisé un compromis de vente pour ce terrain au prix de 121 881,11 € HT, mais le projet n'avait finalement pas abouti. Suite à négociation avec les gérants de la SCI Pasteur, le prix d'acquisition du lot 47 a été fixé à 100 000 € HT conformément à l'estimation des Domaines en date du 13 janvier 2021.

Tableau des acquisitions

N° de lot de copropriété	Descriptif du lot de copropriété	Propriétaire	Prix d'acquisition
16	1 place de stationnement	GAUTHIER Jean-Paul et LOIZEAU Céline	1000 €
17	1 place de stationnement	YONI Jean-Marc	1000 €
18	1 place de stationnement	OUVRARD Marylène	1000 €
19	1 place de stationnement	SCI Saint Eustache	1000 €

20	1 place de stationnement	GUILLET Emmanuel et REMAUD Manuella	1000 €
21	1 place de stationnement	MERLEAU Françoise	1000 €
22	1 place de stationnement	PERTHUY Fernand	1000 €
23	1 place de stationnement	CLAUTOUR Yves	1000 €
24	1 place de stationnement	BOUSSEAU Ghislain	1000 €
25	1 place de stationnement convertible en garage	SCI Matelot	1250 €
26	1 place de stationnement convertible en garage	SCI Matelot	1250 €
47	1 terrain de 577 m ² constructible	SCI Pasteur	100 000 €
48	1 place de stationnement	ESPINACH Bowie	1000 €
49	1 place de stationnement	BONNET Jimmy et Nadia	1000 €
50	1 place de stationnement	GIRARD Pierre	1000 €
51	1 place de stationnement	GIRARD Françoise	1000 €
52	1 place de stationnement	SPERANDIO Régis et Audrey	1000 €
TOTAL			116 500 €

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver ces acquisitions. Le projet de réaménagement du parking permettra de passer le nombre de places de stationnement de 26 à 52 places à l'issue des travaux.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition des lots de la copropriété Pasteur selon les modalités suivantes

à l'unanimité

Observations éventuelles :

J.M H : Nous avons eu l'occasion déjà d'échanger sur ce point en conseil délégué de Montaigu. En effet nous trouvons surprenant qu'un bâtiment en R+3 comprenant 22 logements et une maison médicalisée d'ampleur, situé au cœur de notre ville, ne possède pas de parking aménagé en sous-sol. Alors que le foncier est de plus en plus précieux sur Montaigu Vendée, il aurait été judicieux de prévoir des stationnements sans emprise extérieure. Il nous a été répondu qu'une telle opération aurait engendré un surcout, il est regrettable que la municipalité n'ai pas trouvé de solution, tant pourtant sur d'autres opérations vous savez vous montrer créatifs. Les constructions d'aujourd'hui auront un impact sur les décennies suivantes, et les économies d'aujourd'hui pourraient être les handicaps de demain.

M. le Maire : merci de reconnaître notre créativité, ça nous touche. C'est du logement public que nous créons en plein centre-ville, nous ne prenons pas plus d'espace, qu'il y en avait, ce n'est pas une extension c'est de la requalification d'espaces existants. Par ailleurs, aujourd'hui, on n'a pas le modèle économique de faire du logement public avec des parkings sous-sol ou enterrés sur Montaigu-Vendée. Une place de parking en sous-sol coûte à peu près 20 000 € quand on ne tombe pas dans la roche. A Montaigu, cela peut arriver. J'entends évidemment votre suggestion. On espère que dans l'avenir, on pourra avoir des logements publics avec des parkings en sous-sol. Aujourd'hui on n'a pas le modèle et sur cette résidence là, il n'y a pas d'extension et c'est une réutilisation d'espaces urbains.

CONVENTIONS SyDEV : 2^{ème} TRANCHE DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING DE L'HOPITAL DE MONTAIGU

Dans le cadre du projet d'implantation d'un bâtiment comprenant une pharmacie, un pôle médical et 22 logements face à l'hôpital de Montaigu (point précédent), la commune de Montaigu-Vendée a la charge de réaliser les stationnements nécessaires pour répondre aux besoins générés par le nouveau bâtiment tout en garantissant l'accessibilité du public à l'hôpital.

Dans la perspective de l'ouverture de la pharmacie en mai 2021, et surtout de la livraison du pôle médical et des 22 logements au 31 octobre 2021, il convient de procéder au réaménagement de la partie du parking de l'hôpital actuellement occupé par la base vie du chantier de construction du bâtiment. Les travaux sont programmés d'avril à octobre 2022.



La proposition technique et financière réalisée par le SyDEV concernant les réseaux d'éclairage du parking de l'hôpital se décompose de la façon suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	11 550,00	13 860,00	11 550,00	70,00 %	8 085,00
TOTAL PARTICIPATION					8 085,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention du SyDEV concernant les d'éclairage du parking de l'hôpital de Montaigu, autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°L.EC.146.19.005 et à verser une participation de 8085 euros au SyDEV

à l'unanimité

Par --- voix pour, --- abstentions

Observations éventuelles :

■ DÉCLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION – LA NICOLTIÈRE – SAINT GEORGES DE MONTAIGU

Monsieur Guillaume BERTEAU et Madame Alice CANTITEAU souhaitent acquérir une partie d'un bien non cadastré situé à La Nicolrière – sur la Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu d'une contenance d'environ 125 m² située en face de la parcelle cadastrée 217 section YH numéro 51.

Préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Cette décision avait déjà fait l'objet d'une décision du conseil municipal mais du fait de la vente du bien et du changement d'acquéreur, cette décision doit faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal approuve la désaffectation d'une partie d'un bien dépendant du domaine public et situé à La

Nicoletière – Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 125m² située en face de la parcelle cadastrée 217 section YH numéro 51, approuve le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

à l'unanimité

Observations éventuelles :

▪ CESSION FONCIÈRE – LA NICOLTIÈRE – SAINT GEORGES DE MONTAIGU

Pour faire suite à la désaffectation et au déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public (point précédent) et objet de la cession, il sera proposé au conseil municipal de céder à Monsieur Guillaume BERTEAU et Madame Alice CANTITEAU ces parcelles au prix de 3,00 € le m² conformément à l'avis des domaines n° 2021-85246V0142 en date du 15 janvier 2021.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal approuve la cession à Monsieur Guillaume BERTEAU et Madame Alice CANTITEAU d'une partie d'un bien issu du domaine public situé à La Nicoletière – Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance d'environ 125m² située en face de la parcelle cadastrée 217 section YH numéro 51 et une partie de la parcelle cadastrée 217 section YH numéro 50p d'une contenance d'environ 85m² au prix de 3,00 € le m².

à l'unanimité

Observations éventuelles :

▪ CESSION FONCIÈRE - RÉSIDENCE LES PINS – SAINT HILAIRE DE LOULAY

Monsieur Eric FONTENEAU s'est proposé d'acquérir une partie de la parcelle située Résidence les Pins sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrée 224 section AC numéro 257p d'une contenance totale d'environ 55m². Cette acquisition permettrait à Monsieur Eric FONTENEAU d'agrandir sa propriété.

Il sera proposé au conseil municipal de céder à Monsieur Eric FONTENEAU cette parcelle au prix de 87,20 € le m².

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay pour avis.

Le conseil municipal approuve la cession d'une partie de la parcelle cadastrée 224 section AC n° 275p d'environ 55 m² à M. FONTENEAU

à l'unanimité

Observations éventuelles :

▪ DÉNOMINATION DE VOIES – LA MARIONNIÈRE – SAINT HILAIRE DE LOULAY

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Un nouveau lotissement à vocation économique sous maîtrise d'ouvrage publique va être aménagé dans la zone de la Marionnière sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay.

Dans ce cadre, il a été proposé plusieurs noms dont l'un est ressorti plus précisément. Il sera donc proposé de nommer cette voie l'impasse des MARIONS du nom de famille des premiers essarteurs (défricheurs) ayant occupées ces terres.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay pour avis.

Le conseil municipal approuve la nomination de la voie rue des Marions

à l'unanimité

Observations éventuelles :

CONVENTIONS SyDEV : ÉCLAIRAGE SÉCURITAIRE AUTONOME – ABRIBUS – VILLAGE DE LA TUILERIE – LA GUYONNIÈRE

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°L.ER.146.20.005 se rapportant à des travaux d'éclairage de l'abri bus sur la commune déléguée de la Guyonnière, situé au village de la Tuilerie (RD 23).

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	9 278,00	11 134,00	9 278,00	70,00 %	6 495,00
TOTAL PARTICIPATION					6 495,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de La Guyonnière pour information.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention du SYDEV concernant les travaux d'éclairage de l'abri bus sur la commune déléguée de La Guyonnière, village de la Tuilerie, autorise M. le Maire à signer la convention et à verser une participation de 6 495 euros au SyDEV ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

à l'unanimité

Observations éventuelles :

CONVENTION SYDEV – EFFACEMENT DE RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC – RUE MOLIERE - MONTAIGU

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°E.ER.146.19.002 se rapportant à des travaux d'effacement de réseaux, de communication électronique et d'éclairage public, liés à l'aménagement du quartier de la gare sur la commune déléguée de Montaigu, rue Molière.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques basse tension					
Réseaux	48 701,00	58 441,00	48 701,00	70,00 %	34 089,00

Branchement	40 587,00	48 704,00	40 587,00	70,00 %	28 411,00
Dépose	4 542,00	5 450,00	4 542,00	70,00 %	3 179,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	23 574,00	28 289,00	28 289,00	65,00 %	18 388,00
Branchement	18 662,00	22 394,00	22 394,00	65,00 %	14 556,00
Eclairage public					
Travaux neufs	2 181,00	2 617,00	2 181,00	70,00 %	1 527,00
TOTAL PARTICIPATION					100 150,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information

Le conseil municipal approuve les termes de la convention du SYDEV concernant les travaux d'effacement de réseaux, de communication électronique et d'éclairage public, liés à l'aménagement du quartier de la gare sur la commune déléguée de Montaigu, rue Molière, autorise M. le Maire à signer la convention et à verser une participation de 100 150 euros au SyDEV ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

à l'unanimité

Observations éventuelles :

CONVENTIONS SyDEV : TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE MOLIERE - MONTAIGU

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°L.ER.146.20.002 se rapportant à des travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement des réseaux sur la commune déléguée de Montaigu, rue Molière.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	17 353,00	20 824,00	17 353,00	70,00 %	12 147,00
TOTAL PARTICIPATION					12 147,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information

Le conseil municipal approuve les termes de la convention du SYDEV concernant les travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux, de communication électronique et d'éclairage public, liés à l'aménagement du quartier de la gare sur la commune déléguée de Montaigu, rue Molière, autorise M. le Maire à signer la convention et à verser une participation de 12 147 euros au SyDEV ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

à l'unanimité

Observations éventuelles :

CONVENTIONS SyDEV : EFFACEMENT DE RÉSEAU - RUE DE L'EGULT - MONTAIGU

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°E.ER.146.20.006 se rapportant à des travaux d'effacement des réseaux sur la commune déléguée de Montaigu, rue de l'Egault.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques basse tension					
Réseaux	56 741,00	68 089,00	56 741,00	70,00 %	39 718,00
Branchement	28 839,00	34 607,00	28 839,00	70,00 %	20 187,00
Dépose	5 803,00	6 964,00	5 803,00	70,00 %	4 062,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	14 547,00	17 456,00	17 456,00	65,00 %	11 346,00
Branchement	13 109,00	15 731,00	15 731,00	65,00 %	10 225,00
Eclairage public					
Travaux neufs	8 304,00	9 965,00	8 304,00	70,00 %	5 813,00
TOTAL PARTICIPATION					91 351,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider ces conventions et à autoriser leur signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information

Le conseil municipal approuve les termes de la convention du SYDEV concernant les travaux d'effacement de réseaux, de communication électronique et d'éclairage public, sur la commune déléguée de Montaigu, rue de l'Egault, autorise M. le Maire à signer la convention et à verser une participation de 91 351 euros au SyDEV ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

à l'unanimité

Observations éventuelles :

CONVENTIONS SyDEV : TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE DE L'EGULT - MONTAIGU

Le SyDEV a fait parvenir la convention n°L.ER.146.21.001 se rapportant à des travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement des réseaux sur la commune déléguée de Montaigu, rue de l'Egault.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	18 547,00	22 256,00	18 547,00	70,00 %	12 983,00
TOTAL PARTICIPATION					12 983,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider la convention et à autoriser sa signature.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information

Le conseil municipal approuve les termes de la convention du SYDEV concernant les travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux, sur la commune déléguée de Montaigu, rue l'Egault, autorise M. le Maire à signer la convention et à verser une participation de 12 983 euros au SyDEV ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

à l'unanimité

Observations éventuelles :

Informations diverses

| Pass Sport Culture

Quoi ?

Une action portée par le CCAS de Montaigu-Vendée. Un chèque de réduction de 30€ pour l'inscription à une activité sportive ou culturelle proposée par une association de Montaigu-Vendée.

Pour qui ?

Les familles de Montaigu-Vendée dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700. Les enfants de 5 à 14 ans inclus (nés entre 2006 et 2015) qui pratiquent ou souhaitent pratiquer une activité sportive ou culturelle.

Comment ?

En complétant une demande et sur présentation de justificatifs en mairie déléguée. Demande de remboursement par les associations au CCAS de Montaigu-Vendée.

Le PASS'
Sport-Culture
2021-2022

Dates à retenir :

Dates des Commissions

Mardi 30 mars	Vie Locale, Culturelle et Sportive	20h00	Salle des Présidents Mairie de Saint Georges de Montaigu
Mardi 30 mars	Espaces publics et moyens techniques	19h00	Salle du Conseil Mairie de Saint Hilaire de Loulay
Mercredi 31 mars	Education, familles et Cohésion sociale	18h30	Salle des Mariages Mairie de Montaigu
Jeudi 1 ^{er} avril	Environnement	19h30	Salle du Conseil Mairie de Boufféré
Mercredi 07 avril	Moyens généraux	19h00	Salle des Présidents Mairie de Saint Georges de Montaigu

Agenda – Conseils municipaux et conseils délégués

Jeudi 08 avril 2021	Réunion des conseils délégués
Jeudi 15 avril 2021	Réunion du conseil municipal
Mardi 22 juin 2021	Réunion des conseils délégués
Mardi 29 juin 2021	Réunion du conseil municipal

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 22h00